

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 4 avril 2025</b>	<b>N° 2025-185</b>

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1107173A-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025
---

	<b>Conseil du 4 avril 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Urbanisme Service Projet Urbain	<b>N° 2025-185</b>

---

**VILLENAVE D'ORNON - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Robert Picqué -  
Programme des Equipements Publics (PEP)- Décision - Autorisation**

---

Monsieur Michel POIGNONEC présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En prévision de la libération, échelonnée entre 2026 et 2031, de l'actuel Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué (HIARP), situé au 351 route de Toulouse à Villenave d'Ornon, Bordeaux Métropole et la ville de Villenave d'Ornon étudient depuis plusieurs années un projet urbain de reconversion de ce site.

Les études pré-opérationnelles, pilotées par La Fabrique de Bordeaux Métropole, ont ainsi abouti à l'approbation par délibération de Bordeaux Métropole :

- du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Robert Picqué le 6 décembre 2024 (délibération n°2024-695),
- du dossier de réalisation de la ZAC Robert Picqué le 7 février 2025 (délibération n°2025-79) qui comprend notamment le projet de programme des équipements publics.

Pour mémoire, les principaux objectifs de ce projet, inscrits dans ces dossiers sont :

- le parc comme préalable: l'ouverture du site et l'accueil de nouvelles activités et de nouveaux publics dans un large parc ouvert à tous, représentent une priorité du projet de reconversion,
- le patrimoine comme ressource: le « déjà-là » est la matière principale du projet ; qu'il s'agisse du bâti, des aménagements, de la nature et des végétaux,
- la stratégie environnementale frugale, qui se décline sur l'ensemble du projet afin de limiter au maximum son impact environnemental,
- les usages comme priorité: sur le plan programmatique mais aussi au regard du calendrier, du phasage de l'opération ou de sa capacité à évoluer dans le temps.

Ce site proposera à terme, un programme ambitieux de 51 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, développés en majorité au sein de bâtiments existants réhabilités et reconvertis, à vocation économique et privilégiant la filière santé.

La présente délibération vise à approuver le programme des équipements publics de la ZAC Robert Picqué qui reste conforme au projet de programme des équipements publics inscrit dans le dossier de réalisation approuvé le 7 février 2025.

Le programme des équipements publics, porté en annexe, consiste à valoriser l'ensemble des espaces verts du site et à réemployer et améliorer les voiries et réseaux divers existants. Il prévoit :

- la valorisation et l'aménagement ponctuel des entités paysagères existantes du site : le parc historique, la prairie centrale et la frange boisée ouest,

- la réalisation d'un maillage viaire et d'espaces publics contribuant à désenclaver et à ouvrir à tous un vaste espace aujourd'hui clos considérant que les voies et cheminements projetés sont principalement développés à partir de l'existant.

L'ensemble des travaux comprend les interventions sur les réseaux divers (suppression des réseaux existants non réemployables, reprise des réseaux existants pouvant être conservés mais dont l'implantation à l'état projeté est incompatible, implantation des nouveaux réseaux créés sous voirie).

La pièce constituant le programme des équipements publics de la ZAC Robert Picqué est annexée au présent rapport. Il détaille l'ensemble des informations relatives à ces ouvrages (dénomination, nature, localisation maîtrise d'ouvrage, bénéficiaire, gestionnaire, coût et modalités de financement).

La commune de Villenave d'Ornon a donné son accord, par délibération n°2025\_128\_9 du Conseil Municipal du 28 janvier 2025, sur le principe de réalisation des équipements relevant de ses compétences, les modalités de leur incorporation dans son patrimoine et les modalités de sa participation à leur financement.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les articles, L.300-1, L.300-2, L.311-1 et suivants, R.300-2, R.311-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

**VU** les articles L.122-1-1, L123-19 et R.122-11 du Code de l'environnement,

**VU** la délibération n° 2023-0208 du Conseil Métropolitain du 26 mai 2023 décidant l'ouverture de la concertation réglementaire portant sur le projet de reconversion du site Robert Picqué à Villenave d'Ornon,

**VU** la délibération n° 2024-109 du Conseil Métropolitain du 2 février 2024 approuvant le bilan de la concertation,

**VU** la délibération n°2024-11-05-171-A du Conseil Municipal de la commune de Villenave d'Ornon du 5 novembre 2024 approuvant le dossier de création de la ZAC,

**VU** la délibération n°2024-693 du Conseil Métropolitain du 6 décembre 2024 approuvant le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact, et du projet de dossier de création de la ZAC Robert Picqué,

**VU** la délibération n°2024-695 du Conseil Métropolitain du 6 décembre 2024 approuvant le dossier de création de la ZAC,

**VU** la délibération n°2025-128-9 du Conseil Municipal de la commune de Villenave d'Ornon du 28 janvier 2025 approuvant le principe de la réalisation du programme des équipements publics de la ZAC relevant de sa compétence, des modalités de leur incorporation dans son patrimoine et le principe de sa participation au financement,

**VU** la délibération n°2025-79 du Conseil Métropolitain du 7 février 2025 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC, conformément aux dispositions de l'article R 311-7 du code de l'urbanisme,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que les modalités réglementaires du Code de l'Urbanisme induisent la confirmation du programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Robert Picqué à Villenave d'Ornon, dont le projet constitue une pièce du dossier de réalisation de la ZAC approuvé le 7 février 2025,

### **DECIDE**

**Article unique** : d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC Robert Picqué de Villenave d'Ornon joint en annexe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------